

# Notice d'utilisation du Pose Bordure (Référence : 40.19.11) et Pose Bordure Réglable (Référence : 40.19.12)



Utiliser l'appareil suivant les prescriptions de la présente notice d'utilisation.

## Descriptif Produit

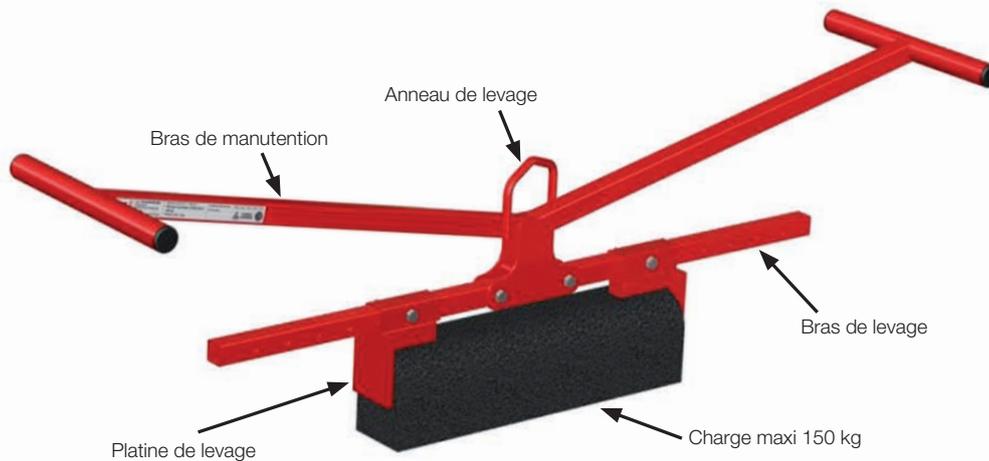
- Aide à la manutention et à la pose de diverses bordures monobloc de 0,50 m à 1,00 m.
- Structure acier, finition époxy. Longueur 1,40 m, largeur 35 cm.
- Prise des bordures par blocage automatique et possibilité de manutention par élingue ou crochet de levage. Réglable de 0,50 m à 1,00 m tous les 10 cm.

**Charge maximale d'utilisation : 150 kg**

**Poids à vide : 10 kg**

**Coefficient d'épreuve statique 1,5 x la charge maximum d'utilisation.**

**Agréé par l'APAVE n° 11492134**



**SOFOP taliaplast®**

3 route de la Torse RN 171 - BP 46 - FR  
44550 Montoir de Bretagne - France

**taliaplast®**  
est la marque déposée  
de la société  
**SOFOP S.A.S.**

Société Française  
d'Outils Professionnels  
SAS au capital de  
4 022 040 Euros  
R.C. 95 B 00076  
La Roche/Yon  
SIREN 006 780 514  
APE 2229 B  
N° TVA FR 72 006 780 514  
Identifiant EORI : FR 006 780 514 00052

**Accessoires de levage répondant aux exigences de la directive Européenne 2006/42 CE et aux règles de sécurité du code du travail article R.283-83, L.235-5, R233-83.**

## Consignes générales de sécurité pour le levage et la manutention

- Toujours travailler en ayant conscience de la sécurité et des dangers.
- Ne jamais passer sous la charge, ne pas manutentionner la charge au delà de 1,80 m par rapport au sol.
- Le levage de personne est strictement interdit.
- Ne jamais modifier les composants de l'appareil.
- N'introduire aucune partie du corps sous la charge ou dans les articulations de l'appareil en service.
- Prendre en considération le centre de gravité de la charge.
- Ne pas faire balancer la charge lors de l'opération de levage ou de manutention.
- Observer l'appareil de levage et la charge pendant tous les mouvements.
- Ne jamais faire descendre ou monter la charge sans en contrôler la vitesse, ne pas faire d'à-coup ou de secousses.
- Contrôler le poids de la charge **AVANT UTILISATION** et ne pas dépasser la Charge Maximum d'Utilisation (CMU).
- Utiliser des élingues ou accessoires de levage conforme à la réglementation et ayant subi une vérification au préalable et tenir compte du mode d'élingage et de l'inclinaison des brins.
- Procéder périodiquement à un examen visuel de l'état du produit.  
(Périodicité à ne pas dépasser : 1an - Code du travail art. R233-11)

**Une utilisation adaptée et un entretien régulier sont gages de durabilité et de sécurité.**

## Utilisation

L'appareil est destiné uniquement à la manutention de bordure de voirie. Ces bordures doivent être brutes et exempt de graisse, huile ou autre matière qui altérerait les capacités d'adhérence du produit. Le produit doit être utilisé lors de conditions climatiques adéquates, hors gel, neige et toutes conditions qui altéreraient les capacités d'adhérence du produit.

**Charge Maximum d'utilisation (CMU) : 150 kg - Dans toutes les configurations**

**Avant chaque utilisation s'assurer de la bonne préhension de la charge en effectuant un essai de levage de très faible hauteur (inférieure à 10 cm).**

**S'assurer que les platines de préhension sont bien parallèles à la surface de contact de la charge.**

Le pose bordure ou pose bordure réglable est prévu pour une utilisation manuelle à deux opérateurs ou pour une utilisation assistée par un engin de manutention via l'anneau de levage.

**La configuration d'utilisation avec anneau de levage et engin de manutention doit uniquement servir au déchargement d'un camion à une hauteur inférieure à 1,80 m.**

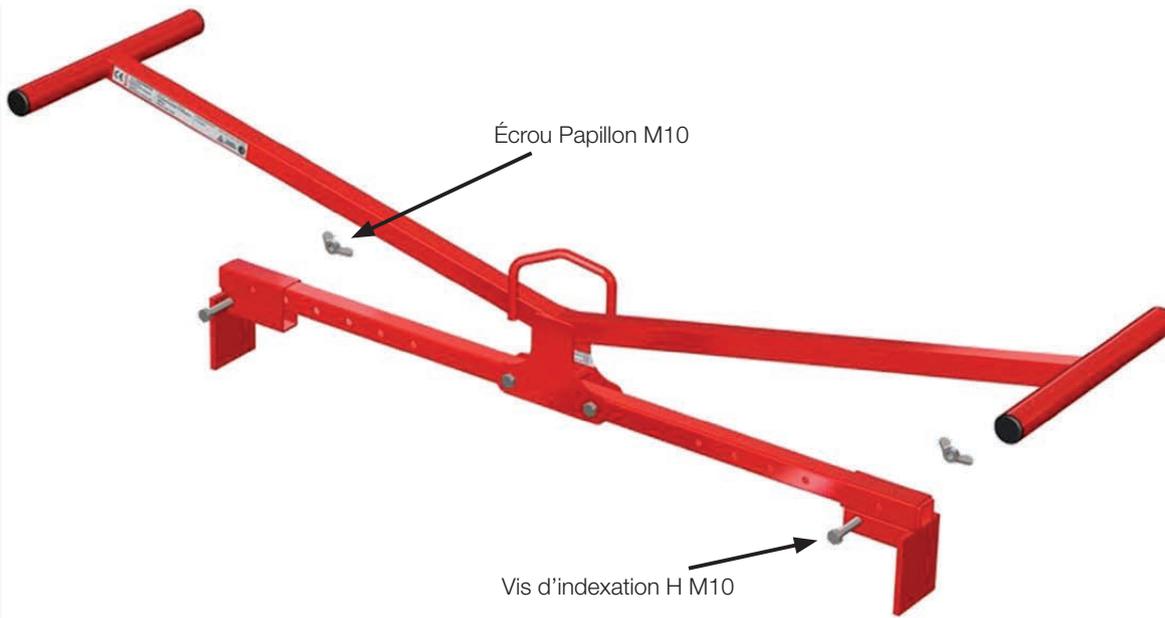
La manutention manuelle de la charge par deux opérateurs doit se faire en conformité avec le code du travail et la réglementation en vigueur notamment au niveau de la charge répartie par opérateur.



www.taliaplast.com

## Montage / Réglage : (Concerne uniquement le Pose bordure réglable)

1. Dévisser les écrous papillon présents sur les platines d'indexage.
2. Retirer les vis d'indexation.
3. Procéder au réglage des platines en veillant à leur symétrie parfaite.  
**Les platines ne doivent en aucun cas présenter un déséquilibre et doivent donc être à la même position sur chaque bras de levage**
4. Remettre les vis d'indexation à la position choisie pour les platines. (les plaques de serrage doivent être vers l'extérieur)
5. Revisser et serrer fermement les écrous papillon.
6. Procéder à la vérification de la bonne tenue des platines et effectuer un examen visuel de tout l'appareil avant sa mise en service.



## Mesures Organisationnelles

- Libérer la zone d'utilisation de tout obstacle pouvant entrer en contact avec la charge.
- S'assurer que la présente notice est toujours disponible.
- S'assurer que seul un personnel formé travaille avec l'appareil.

## Entretien

- L'appareil doit subir un examen périodique de vérification de l'état de fonctionnement. (Exigence réglementaire du décret du 1er mars 2004 et du code du travail article R.233-11). Il convient de vérifier l'état des soudures au niveau des platines, des axes de butée, de l'anneau de levage et de l'encastrement des poignées, vérifier les vis et articulations.
- L'appareil doit être maintenu dans un état de fonctionnement irréprochable.
- Toutes pièces présentant des dommages visibles et altérant la sécurité de l'appareil doit être mise au rebut.
- Pour les réparations, utiliser uniquement des pièces identiques à celles d'origine.
- Le produit doit être conservé et stocké à l'abri des intempéries et de chocs éventuels.
- Contrôler la lisibilité de la plaque signalétique régulièrement.
- L'entretien et les réparations doivent être effectués par une personne compétente. Toute réparation est à la charge de l'utilisateur et réalisée à ses risques et périls. SOFOP Taliaplast ne pourra être tenue responsable pour tous dommages causés par une réparation incorrecte.

## Démontage, élimination

- Respecter les consignes de sécurité.
- Éliminer l'appareil et ces composants dans le respect de l'environnement.

## Documentation

Référence des textes réglementaires, recommandations, et conseils.

### Réglementation :

- Directive dite « Machine » 2006/42/CE
- Décret n°2008-1156 du 7 novembre 2008 relatif aux équipements de travail et aux équipements de protection individuelle

### Normalisation

- NF EN 13155+A2 mai 2009 : Appareils de levage à charge suspendues – équipements amovibles de prise de charge